

# SOUTIEN AUX AIDANTS

LE DÉPARTEMENT LANCE UN APPEL À PROJETS POUR ENCOURAGER LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS COLLECTIVES EN SOUTIEN AUX AIDANTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



En 2021, 1 Français sur 6 se déclarait comme un aidant régulier d'une personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Dans la Manche, le nombre d'aidants est estimé à 67 500 individus, qui prennent soin et accompagnent régulièrement un proche fragilisé par une maladie, un handicap, un accident de la vie et/ou le grand âge.

Selon Sylvie Gâté, vice-présidente du Département en charge de l'autonomie des personnes et de l'insertion, « *les besoins en soutien et en accompagnement des aidants de personnes en situation de handicap, que ce soit en matière d'aide dans les démarches, de soutien psychologique, de formation, d'un accès facilité à l'information, de solutions de répit, etc, sont considérables. C'est pourquoi nous encourageons les initiatives en faveur des aidants sur notre territoire, pour offrir un soutien concret, durable et digne de leur dévouement au quotidien.* »

Dans ce cadre, le Département lance un appel à projets d'une enveloppe de 141 000€ pour la réalisation d'actions à destination des aidants de personnes en situation de handicap (aidants familiaux ou non familiaux (voisins, amis) qui apportent une aide ou une présence régulière auprès d'une personne en situation de handicap). Les aidants professionnels ne sont pas concernés par cet appel à projets.

Les dossiers sont à déposer avant le 5 mars 2026. Renseignements sur [manche.fr](http://manche.fr).

## REFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS

Les actions éligibles dans le cadre de cet appel à projets concernent les trois thématiques suivantes :

- **Action collective d'information et de sensibilisation** destinée aux aidants :
  - Moments ponctuels d'information collective sur une thématique généraliste ou spécifique. Ces temps d'information peuvent prendre différentes formes, comme des conférences, des journées thématiques, des forums ou encore des réunions collectives.
  - Supports de communication qui pourront être remis aux aidants, tels que des supports visuels papier (flyers, pochettes avec des fiches d'informations), ou encore des supports audios.
- **Action collective de soutien psychosocial** destinée aux aidants :
  - Actions de soutien permettant aux aidants de pouvoir se retrouver entre pairs, de rompre l'isolement, de partager des connaissances et des compétences.

- **Action collective de « prévention santé » ou de « bien-être » uniquement à destination des aidants :**

Ces actions devront permettre de favoriser les échanges entre les aidants présents, favoriser

leur bien-être et de les sensibiliser sur leur santé.



Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du soutien de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Dans le cadre de la gestion de la branche Autonomie de la Sécurité Sociale et des enjeux d'équité sur les territoires, la CNSA a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin de renforcer les actions en faveurs des aidants de personnes en situation de handicap.